



Ozoir-la-Ferrière

DIRECTION GÉNÉRALE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira, dans le respect des règles sanitaires en vigueur*, en séance ordinaire le :

MERCREDI 14 AVRIL 2021 A 20 HEURES

ESPACE HORIZON

ORDRE DU JOUR

1. Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes au titre de l'année 2020
2. Formation des élus
3. Reprise anticipée des résultats – Budget principal
4. Reprise anticipée des résultats – Budget annexe Assainissement
5. Reprise anticipée des résultats – Budget annexe RPA
6. Reprise anticipée des résultats – Budget annexe Location de salles - Spectacles
7. Vote des taux d'imposition 2021
8. Vote du Budget Primitif – Ville
9. Vote du Budget primitif – Assainissement
10. Vote du Budget Primitif – RPA
11. Vote du Budget Primitif – Location de Salles – Spectacles
12. Groupement de commandes Ville / CCAS : Location et maintenance de photocopieurs
13. Constitution d'une provision pour risques et charges
14. Constitution d'une provision pour dépréciation de compte de tiers
15. Compte rendu des pouvoirs délégués.

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 8 avril 2021.

Le Maire,

Jean-François ONET



**Il est précisé que cette séance se tiendra conformément aux dispositions du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020, de la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 et de la loi n°2021-160 du 15 février 2021 portant prorogation de l'Etat d'urgence sanitaire, prévoyant notamment :*

- ✓ Le port du masque individuel obligatoire,
- ✓ L'utilisation préconisée d'un stylo personnel,
- ✓ Le quorum abaissé au 1/3 des membres présents,
- ✓ La possibilité pour chaque conseiller municipal de disposer de 2 pouvoirs,

La présente convocation pourra être présentée comme de justificatif de déplacement par les membres du Conseil Municipal, accompagnée le cas échéant de l'attestation correspondante.